



BELMONT

**Recueil des remarques
Budget 2025**

Recueil des remarques au budget 2025

Remarques générales

xxx.3011.xx Traitements

- au budget 2025	CHF	4'353'820.00
- au budget 2024 adopté	CHF	4'261'542.00
- augmentation	CHF	92'278.00

Cette augmentation concerne les salaires du personnel de l'Administration, avec les augmentations statutaires et une indexation de 1.5%, ainsi que l'application du barème FSAE pour le personnel du CVE Les Moussaillons. Elle inclut également une hausse liée aux traitements de la Municipalité, en raison de la même indexation et de l'augmentation du taux d'activité de deux Municipaux (de 40% à 50%), sous réserve d'acceptation par le Conseil du préavis y relatif.

A noter que ces éléments ne concernent que la nature 3011.xx sans mention des charges sociales y relatives, contrairement à l'analyse du préavis qui englobe toute la nature 30xx.

xxx.3180.00 Contrats de services annuels

- au budget 2025	CHF	77'975.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	77'975.00

Cette hausse s'explique par la création d'une nature spécifique aux contrats de services qui se répètent annuellement. Elle permettra un suivi plus efficace de ce type de charge. Par le passé, ces frais étaient répartis dans les différents comptes de la nature 31xx.xx.

Remarques particulières

110 Administration

110.3110.00 Achat de mobilier, machines, matériel

- au budget 2025	CHF	18'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	18'000.00

Cette augmentation s'explique par l'acquisition de nouveau mobilier urbain conforme à la nouvelle ligne graphique de l'Administration.

110.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au budget 2025	CHF	44'340.00
- au budget 2024 adopté	CHF	30'000.00
- augmentation	CHF	14'340.00

Cette augmentation est liée au mandat confié à l'archiviste de la Ville de Pully, ainsi qu'aux mandats d'intendance pour la gestion des refuges et des manifestations.

150 Affaires culturelles et loisirs**150.3523.00 Participation aux fonds de soutien aux affaires culturelles**

- au budget 2025	CHF	32'400.00
- au budget 2024 adopté	CHF	19'175.00
- Augmentation	CHF	13'225.00

Cette augmentation s'explique par la hausse de la participation au fonds de soutien aux affaires culturelles, qui est passée de CHF 5.- par habitant à CHF 8.30.

150.3523.02 Participation aux charges culturelles et loisirs

- au budget 2025	CHF	38'960.00
- au budget 2024 adopté	CHF	18'520.00
- Augmentation	CHF	20'440.00

L'augmentation s'explique par l'allocation d'une enveloppe discrétionnaire de 10 CHF par habitant, pour un total de 3'896 habitants.

150.3653.00 Subventions aux sociétés locales

- au budget 2025	CHF	33'180.00
- au budget 2024 adopté	CHF	18'000.00
- Augmentation	CHF	15'180.00

Cette augmentation découle de l'entrée en vigueur de la directive de subventionnement des sociétés locales, introduite le 1er janvier 2024. Le montant a été calibré selon la liste des sociétés éligibles à ce jour.

150.3659.00 Dons, aides & subventions casuels

- au budget 2025	CHF	25'400.00
- au budget 2024 adopté	CHF	13'885.00
- Augmentation	CHF	11'515.00

Cette hausse s'explique par l'augmentation de l'enveloppe de subventions prévue pour des activités sportives destinées à la jeunesse.

190 Service informatique**190.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au budget 2025	CHF	108'480.00
- au budget 2024 adopté	CHF	150'120.00
- diminution	CHF	41'640.00

Cette diminution s'explique par la réalisation de certains projets prévus en 2024, qui ne sont donc pas entièrement reconduits dans le budget 2025. Il s'agit notamment de la migration du logiciel de salaires ABACUS, prévue à hauteur de CHF 56'000.- en 2024, dont le reliquat de CHF 18'000.- figure dans le présent budget. De même, l'achat des licences GED, prévu en 2024 pour CHF 27'560.-, n'a pas été reporté dans le budget 2025.

220 Service financier

220.3223.58 Int.1.37% Emprunt BCV 3M 24-27

- au budget 2025	CHF	41'750.00
- au budget 2024 adopté	CHF	130'720.00
- diminution	CHF	88'970.00

Cette diminution s'explique d'abord par le fait que le budget 2024 prévoyait le renouvellement complet de l'emprunt précédent de CHF 7'000'000.-, alors qu'il a finalement été renouvelé à hauteur de CHF 6'000'000.- en deux emprunts (voir remarque au poste 220.3223.59). De plus, le taux d'intérêt obtenu s'est avéré meilleur que prévu.

220.3223.59 Int. 1.38% Emprunt BCV 3M 24-30

- au budget 2025	CHF	42'050.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	42'050.00

En complément à la remarque du poste 220.3223.58, il s'agit ici du second emprunt contracté dans le cadre du renouvellement des CHF 7'000'000.- mentionnés précédemment.

220.3223.60 Int. new emprunt échu 2025 6M - 2%

- au budget 2025	CHF	35'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	35'000.00

Il s'agit ici du nouveau compte prévu pour accueillir les charges du nouvel emprunt que la commune devra contracter en remplacement de celui, du même montant, qui arrivera à échéance en 2025.

220.3520.04 Péréquation - alimentation péréquation directe

- au budget 2025	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	4'580'700.00
- diminution	CHF	4'580'700.00

Cette diminution s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Étant donné que son mode de calcul ne repose plus sur les mêmes indicateurs, il a été nécessaire de créer de nouveaux comptes pour enregistrer les flux liés à cette nouvelle péréquation. Ce compte ne sera plus utilisé.

220.3520.06 Péréquation - Solidarité principale

- au budget 2025	CHF	1'519'800.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'519'800.00

En complément de la remarque au poste 220.3520.04, cette augmentation s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

220.3520.07 Péréquation - Alim. couche population

- au budget 2025	CHF	833'900.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	833'900.00

En complément de la remarque au poste 220.3520.04, cette augmentation s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

220.4510.02 Péréquation - compensation pop. en altitude

- au budget 2025	CHF	44'700.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	44'700.00

En complément de la remarque au poste 220.3520.04, cette augmentation s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

220.4520.02 Péréquation - retour population

- au budget 2025	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	1'303'750.00
- diminution	CHF	1'303'750.00

En complément de la remarque au poste 220.3520.04, cette diminution s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

220.4520.04 Péréquation - retour dépenses thématiques

- au budget 2025	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	1'068'850.00
- diminution	CHF	1'068'850.00

En complément de la remarque au poste 220.3520.04, cette diminution s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

220.4520.06 Péréquation - retour préél. impôts conj.

- au budget 2025	CHF	109'900.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	109'900.00

En complément de la remarque au poste 220.3520.04, cette augmentation s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

220.4527.01 Péréquation - comp. lignes trafic urbain

- au budget 2025	CHF	524'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	524'000.00

En complément de la remarque au poste 220.3520.04, cette augmentation s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

351 Auberge communale

351.3124.02 Frais de chauffage (facturés gérance)

- au budget 2025	CHF	1'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	10'000.00
- diminution	CHF	9'000.00

Cette diminution s'explique par le déplacement des frais de chauffage, à la charge du propriétaire, vers le poste 355.3124.01. Ce reliquat, à charge de la commune, ne concerne uniquement la Grande Salle. La somme de CHF 1'000.- inscrite ici correspond à une prévision des charges liées à des loyers vacants.

351.3141.00 Frais entretien du bâtiment

- au budget 2025	CHF	56'300.00
- au budget 2024 adopté	CHF	7'510.00
- augmentation	CHF	48'790.00

Cette augmentation concerne les frais liés à l'agrandissement de la terrasse de l'Auberge communale, ainsi qu'à la réfection de la peinture du soubassement du bâtiment.

354.1 Refuge des Bas-Monts

354.1.3141.00 Frais entretien du bâtiment

- au budget 2025	CHF	12'440.00
- au budget 2024 adopté	CHF	9'240.00
- augmentation	CHF	3'200.00

Cette hausse est notamment due à la mise en place prévue d'un paratonnerre pour le refuge.

354.4 Refuge Malatête

354.4.3156.00 Entretien équipements et matériel spécialisés

- au budget 2025	CHF	6'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	500.00
- augmentation	CHF	5'500.00

Cette augmentation est liée à l'entretien des panneaux solaires ainsi qu'au remplacement des batteries solaires.

355 Grande salle

355.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2025	CHF	33'870.00
- au budget 2024 adopté	CHF	3'750.00
- augmentation	CHF	30'120.00

Cette augmentation est due à la mise aux normes de l'éclairage de la scène, au remplacement de 12 tables à l'intérieur du bâtiment, ainsi qu'à des modifications électriques nécessaires pour la mise aux normes de l'éclairage de la scène.

355.3120.01 Frais de chauffage aux pellets

- au budget 2025	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	25'000.00
- diminution	CHF	25'000.00

Cette diminution s'explique par le fait qu'à partir de 2025, la facture des pellets de chauffage sera adressée directement à Rilsa. La charge de chauffage ne concerne donc plus que le poste 355.3124.02.

355.3124.02 Frais de chauffage (facturés gérance)

- au budget 2025	CHF	16'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	16'000.00

En complément des remarques aux postes 351.3124.02 et 355.3120.01, cette augmentation est liée aux charges résiduelles de chauffage pour les propriétaires, ainsi qu'au rattrapage sur deux années, conformément aux informations fournies par la gérance Rilsa.

355.3141.00 Frais entretien du bâtiment

- au budget 2025	CHF	76'690.00
- au budget 2024 adopté	CHF	23'230.00
- augmentation	CHF	53'460.00

Cette augmentation s'explique par les travaux de réfection de la terrasse, rendus nécessaires à la suite d'un glissement de terrain et la pose de stores obscurcissant.

355.4360.00 Remboursement de tiers

- au budget 2025	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	30'000.00
- diminution	CHF	30'000.00

Ce poste contenait précédemment le remboursement des frais d'acquisition de pellets, pris en charge par la commune. À partir de l'exercice 2025, la gérance Rilsa s'occupera de régler ces frais directement, et seul le reliquat sera facturé à la commune (voir remarque au poste 355.3124.02).

357 Bâtiment administratif
357.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2025	CHF	5'570.00
- au budget 2024 adopté	CHF	1'120.00
- augmentation	CHF	4'450.00

Cette augmentation s'explique par l'achat d'une armoire à vin ainsi que par les travaux de raccordement nécessaires à l'installation d'une fontaine à eau dans le hall de l'administration.

357.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2025	CHF	31'550.00
- au budget 2024 adopté	CHF	20'140.00
- augmentation	CHF	11'410.00

Cette augmentation est due au remplacement estimé des stores au 1er étage, à la remise en état du crépi des parois de la salle de conférence, et à la mise en conformité de la passerelle de téléphonie 4G Schindler. Elle inclut également la remise en état des parties d'escaliers d'accès externes ainsi que celle du plafond du hall.

357.3141.01 Nettoyage du bâtiment par une entreprise

- au budget 2025	CHF	18'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	18'000.00

Ces frais concernent l'entretien du bâtiment administratif, pris en charge par une entreprise de nettoyage.

358 Salles et terrain sports
358.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2025	CHF	7'550.00
- au budget 2024 adopté	CHF	2'350.00
- augmentation	CHF	5'200.00

Cette augmentation est due au remplacement de quatre tapis de gym, ainsi qu'au remplacement de quatre tables dans le coin cuisine et divers équipements. Elle inclut également la mise en place de bacs de rétention pour les produits de nettoyage, ainsi que l'achat de voiles d'ombrage pour la cour et du matériel d'attache associé.

358.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien

- au budget 2025	CHF	14'360.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	14'360.00

Cette augmentation s'explique par l'acquisition d'un pont roulant sécurisé Tecram ainsi que par l'installation d'une prise adaptée.

358.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2025	CHF	56'850.00
- au budget 2024 adopté	CHF	38'180.00
- augmentation	CHF	18'670.00

Cette augmentation est due à la pose d'armatures métalliques pour les voiles d'ombrage ainsi qu'à la mise en conformité de la passerelle de téléphonie 4G Schindler. Les armatures métalliques mentionnées seront, elles, financées par le fonds pour la durabilité.

359 Bâtiment SE & Cancoires
359.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2025	CHF	7'970.00
- au budget 2024 adopté	CHF	50'740.00
- diminution	CHF	42'770.00

La diminution de ce poste s'explique par des travaux prévus dans le budget 2024, qui ont été réalisés et ne sont donc pas reconduits dans le budget 2025.

420 Service de l'urbanisme

420.3189.05 Travaux exécutés par des tiers (remplacement)

- au budget 2025	CHF	6'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	6'000.00

Cette augmentation inclut des frais liés au suivi de chantier, assuré par l'entreprise Yesss chantier.

421 Transition énergétique

421.3657.00 Subv. en faveur de la mobilité/énergie

- au budget 2025	CHF	100'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	100'000.00

Cette augmentation concerne les subventions prévues pour le PECC, d'un montant de 100'000 CHF. Il s'agit d'une valeur informative, car cette somme sera prélevée sur le poste 421.4810.02.

421.4810.02 Prél. fonds com. énergie et dév. durable

- au budget 2025	CHF	100'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	100'000.00

Cette nature prévoit le prélèvement sur le fonds concerné du montant des subventions prévues au poste 421.3657.00.

430 Routes

430.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2025	CHF	35'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	7'500.00
- augmentation	CHF	27'500.00

Cette augmentation inclut les frais liés à un mandat ponctuel pour les routes, comprenant l'intervention d'un ingénieur conseil et la rédaction d'un rapport. Elle couvre également les frais d'études pour des projets futurs.

431 Voirie

431.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien

- au budget 2025	CHF	52'050.00
- au budget 2024 adopté	CHF	59'300.00
- diminution	CHF	7'250.00

Ce compte prévoit à nouveau l'acquisition d'une saleuse, déjà budgétée en 2024 mais non achetée. Il inclut également l'achat de ridelles pour le pont du véhicule AEBY, d'une débroussailleuse, ainsi que de panneaux d'affichage supplémentaires.

432 Véhicules

432.3155.15 Entretien nouveau véhicule - VD XXX XXX

- au budget 2025	CHF	59'400.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	59'400.00

Cette augmentation est due à l'acquisition d'un véhicule électrique, supplémentaire, type Peugeot E-Expert, équipé d'un pont basculant, de ridelles et d'un coffre à outils. Ce montant sera notamment porté au bilan puis amorti sur plusieurs années.

433 Eclairage

433.4351.10 Taxe éclairage public

- au budget 2025	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	88'000.00
- diminution	CHF	88'000.00

Cette diminution s'explique par le fait que ce compte prévoyait auparavant une taxe spécifique liée à l'éclairage public, prélevée sur la vente d'énergie. Cette taxe ayant été abolie, le compte ne sera plus utilisé.

433.4809.07 Prél. s/avance éclairage public

- au budget 2025	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	34'289.00
- diminution	CHF	34'289.00

En complément de la remarque au poste 433.4351.10, et dans la mesure où le service "éclairage" n'est plus financé par une taxe, il n'est plus nécessaire d'équilibrer les charges et les produits de ce dernier.

450 Ordures ménagères et déchets

450.3188.01 Ramassage papier

- au budget 2025	CHF	35'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	86'000.00
- diminution	CHF	51'000.00

Cette diminution est basée sur les estimations des comptes du premier semestre 2024. La mise en place de bennes compactrices permettra de réduire le nombre de vidages de bennes à 35, contre 256 prévus dans le budget 2024.

460 Réseau d'égouts

460.4342.00 Taxes périodiques d'épuration

- au budget 2025	CHF	319'055.00
- au budget 2024 adopté	CHF	381'500.00
- diminution	CHF	62'445.00

Cette diminution est basée sur une projection de la taxe, calculée en fonction des mètres cubes vendus en 2023.

462 Réseau télécom

462.4272.01 Location antenne Salt + Swisscom

- au budget 2025	CHF	28'030.00
- au budget 2024 adopté	CHF	15'000.00
- augmentation	CHF	13'030.00

Cette hausse est due à l'augmentation du loyer payé par Salt, ainsi qu'à l'installation éventuelle d'une antenne télécom Swisscom au Coin d'En Haut.

510 Enseignement primaire

510.4522.00 Participation de communes à des charges

- au budget 2025	CHF	48'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	15'040.00
- augmentation	CHF	32'960.00

Cette diminution est basée sur une projection de la taxe, calculée en fonction des mètres cubes vendus en 2023.

580 Temples et cultes

580.3520.00 Participation à des charges d'autres communes

- au budget 2025	CHF	15'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'000.00

Ce montant correspond à la participation de la commune de Belmont aux frais de gestion et d'entretien des paroisses de Belmont et de Lutry. Depuis que la gestion du salaire de l'organiste a été entièrement confiée à la commune de Lutry, l'équilibre des coûts nécessite désormais une participation de la part de Belmont, sans retour de la commune de Lutry.

580.4522.00 Participations de communes à des charges

- au budget 2025	CHF	0.00
- au budget 2024 adopté	CHF	26'200.00
- diminution	CHF	26'200.00

En complément de la remarque au poste 580.3520.00, cette diminution concerne la participation que la commune de Lutry nous versait auparavant.

610 Corps de police et signalisation

610.3521.01 Participation à la sécurité Est-Lausannois

- au budget 2025	CHF	581'300.00
- au budget 2024 adopté	CHF	581'300.00
- diminution	CHF	0.00

Ce compte comprend la participation de la commune à l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL). Au moment de l'élaboration du budget, le montant pour 2025 n'était pas encore connu, il a donc été décidé de reprendre le montant prévu dans le budget 2024.

610.3521.03 Péréquation - réforme policière

- au budget 2025	CHF	119'700.00
- au budget 2024 adopté	CHF	289'940.00
- diminution	CHF	170'240.00

Cette diminution correspond à notre participation à la facture policière, qui a été réduite à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

620 Contrôle des habitants
620.4391.00 Encaissement taxe communale séjour

- au budget 2025	CHF	10'700.00
- au budget 2024 adopté	CHF	8'700.00
- augmentation	CHF	2'000.00

Cette augmentation est due à l'indexation de la taxe de séjour, qui passe de CHF 2.10 à CHF 3.- dès 2024.

650 Défense contre l'incendie
650.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien

- au budget 2025	CHF	7'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	7'000.00

Cette augmentation s'explique par le remplacement des bornes hydrantes et les travaux de génie civil nécessaires pour dégager ces bornes.

710 Service social
710.3188.00 Frais de transport

- au budget 2025	CHF	8'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	8'000.00

Cette augmentation concerne les frais liés aux transports pour personnes handicapées (THV) et aux réseaux de soins. Ces dépenses étaient auparavant inscrites sous le poste 710.3659.00 jusqu'en 2024.

711.1 Nursery-garderie
711.1.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2025	CHF	36'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	36'000.00

Cette augmentation concerne le projet d'étude de délégation de la gestion de la structure du CVE Les Moussaillons à la FEJ (Fondation pour l'enfance et la jeunesse). Elle comprend les honoraires d'un avocat conseil, les frais liés à l'étude menée par la FEJ, ainsi que l'accompagnement nécessaire tout au long du projet.

711.1.3189.05 Travaux exécutés par des tiers (remplacement)

- au budget 2025	CHF	18'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	5'500.00
- augmentation	CHF	12'500.00

Cette hausse s'explique par les remplacements effectués par l'entreprise Nanou.

720 Prévoyance sociale
720.3515.00 Part. charges cantonales prévoyance

- au budget 2025	CHF	3'781'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	4'354'000.00
- diminution	CHF	573'000.00

Cette diminution correspond à notre participation à la cohésion sociale, qui a été réduite à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

811 Service des eaux
811.3121.00 Achat d'eau

- au budget 2025	CHF	280'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	320'000.00
- diminution	CHF	40'000.00

Cette diminution reflète les prévisions établies pour 2025 concernant l'achat d'eau.

811.3141.00 Frais entretien du bâtiment

- au budget 2025	CHF	34'500.00
- au budget 2024 adopté	CHF	6'650.00
- augmentation	CHF	27'850.00

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs : le nettoyage du réservoir de Chatruffe et les travaux électriques associés, le nettoyage et la rénovation du réservoir de la Métraude, l'installation d'un déshumidificateur à Chatruffe avec des travaux de génie civil, le changement du caisson de filtre à air à Chatruffe, ainsi que l'installation d'un déshumidificateur à la Mouette avec des travaux d'électricité et de carottage.

811.4351.01 Vente d'eau, d'énergie, de combustible aux abonnés

- au budget 2025	CHF	558'200.00
- au budget 2024 adopté	CHF	676'800.00
- diminution	CHF	118'600.00

En complément de la remarque au poste 811.3121.00, cette diminution se base sur les projections de ventes d'eau.

820 Service électrique**820.3123.01 Taxes cantonales et fédérales sur l'électricité**

- au budget 2025	CHF	337'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	504'000.00
- diminution	CHF	167'000.00

Cette diminution s'explique par les estimations basées sur la consommation de 2023.

820.3123.04 Timbre amont

- au budget 2025	CHF	483'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	569'000.00
- diminution	CHF	86'000.00

Cette diminution s'explique par les estimations basées sur la consommation de 2023.

820.3144.01 Frais entretien du réseau et collecteurs - investissements

- au budget 2025	CHF	195'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	125'000.00
- augmentation	CHF	70'000.00

Cette augmentation est due au remplacement de cinq postes de distribution, au changement de la liaison d'un poste de distribution ainsi qu'à la prévision d'entretiens supplémentaires.

820.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au budget 2025	CHF	160'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	64'200.00
- augmentation	CHF	95'800.00

Cette augmentation est liée aux frais de maintenance, de piquet et d'exploitation facturés par Duvoisin-Groux, conformément au contrat en vigueur. Elle inclut également les interventions du service de piquet et le traitement des demandes de raccordement technique (DRT), des avis d'installation (AI) et des interventions sur appareil de tarification (IAT) selon les termes du nouveau contrat.

820.4351.06 Service système

- au budget 2025	CHF	45'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	75'000.00
- diminution	CHF	30'000.00

Cette diminution s'explique par les estimations basées sur la consommation de 2023.

820.4351.07 Timbre s/vente d'électricité

- au budget 2025	CHF	1'296'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	1'096'000.00
- augmentation	CHF	200'000.00

Cette augmentation est liée à la mise en place des compteurs intelligents (Smart meters).

820.4351.08 Taxe fédérale Swissgrid

- au budget 2025	CHF	238'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	367'000.00
- diminution	CHF	129'000.00

Cette diminution s'explique par les estimations basées sur la consommation de 2023.

820.4351.15 Taxes indemnité usage du sol

- au budget 2025	CHF	61'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	61'000.00

Cette augmentation est due à la mise en place d'une nouvelle taxe de 0.7 centimes par kWh, destinée à alimenter le fonds communal pour l'énergie et le développement durable, dans le cadre des mesures du PECC (cf. remarque au poste 421.3657.00)

820.1 Négoce énergie**820.1.3123.05 Achat énergie GRD - Commune**

- au budget 2025	CHF	1'314'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	1'793'500.00
- diminution	CHF	479'500.00

Cette diminution s'explique par une baisse du tarif d'acquisition de l'énergie.

820.1.4351.11 Vente énergie tiers

- au budget 2025	CHF	1'478'000.00
- au budget 2024 adopté	CHF	2'083'000.00
- diminution	CHF	605'000.00

En complément de la remarque au poste 820.1.3123.05, cette diminution s'explique par une baisse prévue du tarif de vente de l'énergie.